



Assivito
Avenue de la nouvelle marche
22 21 46 10

Caisse
Residence du Benin
22 61 13 31 / 22 61 13 32

Addoadin
Carrefour Bodjona
22 25 03 07 / 22 25 03 96

TokoIn
Avenue de la liberation
22 22 27 30

Ramco
Direction Ramco
22 21 40 78
22 21 40 79

Site web: www.ecoetfinances.com

Prix: 300Fcfa

Journal des entrepreneurs **ECO & FINANCES**



Quotidien Economique du Togo- REC N°0602/11/12/19/HAAC/0643/01/08/2022/HAAC

Page 3

Marché des actions

LA BRVM RÉORGANISE SES COMPARTIMENTS

Evolution de l'inflation dans la zone UEMOA

Accroissement de l'IHPC au troisième trimestre 2022

L'Indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) a connu une croissance de 8,4% ... **Page 2**

Office togolais des recettes

Plus de 900 milliards FCFA à mobiliser en 2023

Au Togo, la contribution des recettes fiscales au budget national pour l'année 2023...

Page 3

Akhann2023, consacrée, année de la Jeunesse ouch

L'APBEF-CI marque sa volonté d'accompagner la volonté politique du Chef de l'Etat.

A l'occasion de son message à la Nation le 31 ... **Page 6**

Edoh Kossi AMENOUNVE, DG de la BRVM



Page 4

Avènement d'une navigation verte

L'industrie maritime africaine doit se préparer



1 Million
Pour toi chaque jour
Souscrits à ton forfait à partir de 300F

*909#

Souscrits à un forfait 'Ça c'est moi, Moi, ou Mère' à partir de 300F pour être éligible au tirage au sort. Promo valable du 7 Décembre 2022 au 4 Février 2023. Service Client: 000

Avancer. Pour vous. Pour tous. togocom.tg



Evolution de l'inflation dans la zone UEMOA

Accroissement de l'IHPC au troisième trimestre 2022

L'Indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) a connu une croissance de 8,4% au troisième trimestre 2022 par rapport à la même période de l'année précédente, après une augmentation de 7,0% un trimestre plus tôt.

● Eyram AKAKPO



Selon un rapport de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (BCEAO), l'accélération du niveau général des prix est essentiellement imputable à la hausse des prix des produits alimentaires, en lien avec le renchérissement des céréales et des produits de grande consommation. Cette hausse des prix est observée dans la plupart des pays de l'Union, à l'exception du Bénin. En effet, le taux de change effectif réel a connu, au cours du troisième trimestre 2022, une dépréciation de 6,3% par rapport à la même période de l'année précédente, résultant d'une baisse du taux de change effectif nominal de 4,0%, renforcée par un différentiel d'inflation favorable à l'Union de 1,3 point. Le taux de progression du niveau général des prix dans l'UEMOA, comparativement à la même période de l'année précédente, est ressorti à 8,4% au troisième trimestre 2022, après 7,0% un trimestre plus

tôt. L'accélération du niveau général des prix, dans le sillage de la tendance haussière amorcée depuis le début de l'année 2021, demeure essentiellement imputable à la composante « Produits alimentaires », qui a connu une progression de 13,8% au cours du trimestre sous revue, après une augmentation de 12,3% un trimestre plus tôt. Elle s'explique également par les fonctions « Transport » et « Logement », dont les prix ont augmenté respectivement de 7,4% et 5,4% au troisième trimestre 2022. La hausse des prix des produits alimentaires observée dans la plupart des pays de l'Union, à l'exception du Bénin, est en lien avec le renchérissement des céréales, des huiles, des légumes, du sucre ainsi que des tubercules et plantains. Les tensions inflationnistes observées dans l'Union depuis le début de l'année proviennent essentiellement des facteurs d'offre, en raison notamment de la persistance des effets de la baisse de

la production céréalière de la campagne agricole 2021/2022 de l'Union (-13,3%), couplée aux difficultés d'approvisionnement des marchés, subséquentes aux incidences des crises sécuritaires notamment au Burkina, au Mali et au Niger. Les chocs externes liés à l'envolée des cours internationaux des denrées alimentaires importées par l'Union ainsi que la dépréciation de l'euro face au dollar ont accentué cette évolution. En particulier, le renchérissement du blé (+13,7% sur un an) s'est notamment traduit par le relèvement des prix du pain (+10,8% contre +9,7% le trimestre précédent).

Quant à la composante « Transports », la dynamique des prix est en lien avec l'envolée des cours du pétrole sur les marchés internationaux. En effet, dans le sillage du redressement des cours mondiaux de pétrole brut au troisième trimestre 2022, les prix à la pompe des carbu-

rants ont été revus à la hausse dans les pays de l'Union. Dans ces conditions, au troisième trimestre 2022, la hausse des prix à la pompe de l'essence sur un an est ressortie à 38,6% au Togo, 22,3% au Mali, 20,1% au Burkina, 19,5% en Côte d'Ivoire, 18,8% au Bénin, 15,7% en Guinée-Bissau et 14,8% au Sénégal. Pour le gasoil, la progression des prix a atteint 63,5% au Togo, 36,4% au Mali, 28,5% au Bénin, 16,1% au Niger, 22,0% au Burkina et 14,8% en Guinée-Bissau. S'agissant de la fonction « Logement », les tensions enregistrées demeurent liées à la hausse des prix des combustibles solides (bois et charbon de bois notamment) et liquides (pétrole lampant). A cet effet, au troisième trimestre 2022, la hausse des prix du pétrole lampant sur un an atteignait 65,8% au Bénin, 62,5% au Togo, 47,1% au Burkina et 10,8% en Côte d'Ivoire. En ce qui concerne le bois et le charbon de bois, les tensions sont relevées en Guinée-Bissau (+89,9%), au Togo (+15,8%), au Burkina (+10,7%), au Sénégal (+7,7%) et au Niger (+2,4%), en raison de l'accroissement des coûts d'acheminement vers les grands centres urbains. La généralisation de la hausse des prix dans l'UEMOA s'est poursuivie sur la période. L'histogramme de la variation des prix des biens et services montre un étalement plus prononcé à droite en septembre 2022 par rapport à juin 2022, traduisant une augmentation du nombre de produits dont les prix ont augmenté.

ECO & FINANCES

Journal d'informations, d'investigations économiques, financières et boursières

Email : ecofinances.infos@gmail.com

Site web: www.ecoeffinances.com

REC N° 0643/01/08/2022/HAAC

Édité par L'agence de Presse ECO & FINANCES

N. RCCM: TG-LFW-01-2022-B13-02054

Adresse : rue de l'énergie Agbalepedogan derriere l'école cour lumière - Tél: 00228 97 25 84 84 Lomé, Togo

Directeur de publication

Komlan KPATIDE

00228 90 05 05 08

Rédacteur en chef

Bernard D. AFAWOUBO

00228 90 90 49 83

Chef d'édition

Eyram AKAKPO

00228 93 64 07 85

Rédacteurs

Keziah KPATIDE

SALLAH Patience

Yves ATCHANOUVI

Kodji GATOR JOE

Direction commerciale

00228 97 25 84 84

Graphiste

FOLIKOUE ATA K. Achille

Imprimerie

TOGO V.SPRINTS

Tirage: 3000



Marché des actions

La BRVM réorganise ses compartiments

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) a annoncé le lundi 02 janvier dernier à Abidjan, la réorganisation des compartiments sur son marché des actions et le démarrage de l'année avec deux nouveaux indices boursiers.

● Bernard AFAWOUBO

Dans le cadre des orientations stratégiques de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), visant à rendre le marché plus attractif, à s'adapter aux évolutions des marchés de capitaux et à se conformer, sans cesse, aux meilleurs standards internationaux dans son secteur, la BRVM a démarré l'année 2023 avec de nouveaux Compartiments sur son marché Actions notamment le Compartiment Prestige, le Compartiment Principal et le Compartiment Croissance et de deux indices boursiers à savoir BRVM 30 et BRVM Prestige. Ces changements introduits par la BRVM sur son marché Actions viennent apporter davantage de lisibilité pour les investisseurs et les gestionnaires d'actifs. Elles permettent également aux sociétés cotées d'améliorer leur vie



Edoh Kossi AMENOUNVE, DG de la BRVM

boursière, notamment à travers le développement d'une relation de communication et d'attraction toujours plus poussée avec leurs actionnaires et leurs clients. Suite à cette nouvelle configuration, le marché Actions de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières est organisé en trois compartiments

définis suivant de nouveaux critères plus représentatifs de l'évolution du marché, et prenant en compte le niveau de la capitalisation boursière, du flottant et le respect des obligations de diffusion d'information financière ainsi les exigences d'historique de comptes certifiés et de bénéfice net. Les sociétés désireuses

d'être éligibles au Compartiment Prestige doivent justifier, entre autres, d'un minimum de 10 ans d'activité, d'une capitalisation boursière d'au moins 50 milliards de francs CFA, d'un flottant d'au moins 20% du capital, correspondant à un minimum de 4 millions de titres, de la publication régu-

lière et dans les délais prescrits de toutes les informations financières requises sur l'exercice précédent et de leur engagement en matière de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE). Ainsi, le compartiment Prestige regroupe les valeurs phares du marché des Actions. Quant au Compartiment Croissance, il est destiné à accueillir les PME et les entreprises à fort potentiel de croissance. Avec cette nouvelle organisation de la cote, les sociétés précédemment classées aux Premier et Deuxième Compartiments de la Bourse sont désormais reclassées dans les Compartiments « Prestige » et « Principal », conformément aux critères d'éligibilité. Outre la publication des nouveaux Compartiments, la BRVM a également publié le 02 janvier dernier, deux nouveaux indices de marché, en plus de son indice com-

posite nommément l'indice « BRVM Prestige » qui regroupe l'ensemble des valeurs inscrites sur le Compartiment Prestige. La révision se fera sur une base annuelle suivant les critères d'éligibilité des sociétés au Compartiment Prestige et l'indice « BRVM 30 » qui regroupe les trente valeurs les plus échangées sur un trimestre et qui vient remplacer l'indice BRVM 10. Cet indice est plus diversifié et tient compte de l'évolution de la liquidité du marché au cours des dernières années. En ce qui concerne l'indice « BRVM Composite », elle regroupe l'ensemble des sociétés cotées à la BRVM tel qu'il existe déjà. Les indices « BRVM Prestige » et « BRVM 30 » sont rentrés en vigueur ce lundi 2 janvier 2023 avec une base 100.

Office togolais des recettes

Plus de 900 milliards FCFA à mobiliser en 2023

Au Togo, la contribution des recettes fiscales au budget national pour l'année 2023 est fixée à 912 milliards FCFA. C'est ce que révèle la Loi de finances, exercice 2023 adoptée par le parlement lors de sa 8ème séance plénière de la deuxième session ordinaire de l'année 2022.

● Eyram AKAKPO

Pour cette nouvelle année 2023, l'Office togolais des recettes (OTR) a pour mission de mobiliser 912 milliards FCFA, soit une hausse de 12% par rapport aux 814 milliards FCFA projetés en 2022. Dans le détail, le Commissariat des impôts devra mobiliser 472 milliards FCFA, alors que le Commissariat des douanes et droits indirects devra percevoir 440 milliards FCFA. « Il s'agit sans nul doute de la manifestation la plus tangible des progrès réalisés par notre pays malgré la conjoncture économique mondiale défavorable. En effet, bien que s'inscrivant dans un contexte

international essentiellement marqué par les effets pervers des différentes crises, avec pour conséquence le recul de la croissance économique dans la plupart des grandes puissances, le budget exercice 2023 traduit la résilience de l'économie togolaise. En matière de politique fiscale, elle imprime un dosage équilibré des mesures visant à accroître les recettes fiscales et celles qui préservent les capacités contributives des opérateurs économiques. Il importe de souligner à cet égard que ce budget voit l'opérationnalisation de l'Unité de politique fiscale dont l'action complètera harmonieusement celle de l'Office Togolaise des

Recettes (OTR). L'objectif affiché est d'obtenir un meilleur rendement de l'impôt de même qu'une facilitation des activités aux opérateurs économiques », a indiqué Yawa Djigbodi Tsegan, présidente de l'Assemblée nationale. Pour une mobilisation réussie des ressources, le gouvernement compte aider l'Office en simplifiant les procédures fiscales, renforcer des mesures de contrôle et de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, mais aussi poursuivre la politique d'élargissement de l'assiette fiscale. « L'année 2023 sera encore une occasion pour le Gouvernement de poursuivre l'exécution des actions du mandat

social du Chef de l'Etat et d'affirmer la marche résolue de notre pays vers la transformation structurelle de notre économie qui se traduira par l'accélération de la mise en œuvre de la feuille de route gouvernementale Togo 2020-2025. La loi de finances, exercice 2023, consacre 48% des dépenses d'investissement à la mise en œuvre de l'axe 1 relatif au renforcement de l'inclusion et au développement du capital humain ; 35% à l'axe 2 pour soutenir les secteurs productifs et 17% à l'axe 3 pour renforcer les capacités de l'Etat. Plus spécifiquement, le budget, exercice 2023, réserve aux secteurs sociaux un montant de 623,4 milliards

de francs CFA soit environ 49% de l'ensemble du budget contre 522,2 milliards de francs CFA dans le budget 2022. 7 Par ailleurs, le Gouvernement restera constant dans ses efforts pour faire face aux menaces sécuritaires nationales et participer à la solidarité sous régionale contre ce fléau », a déclaré Sani Yaya, ministre de l'Economie et des finances.

Dans la loi de finance, gestion 2023, les recettes budgétaires s'établissent à 1.187,2 milliards de FCFA contre 1.070,2 milliards de FCFA en 2022, alors que les dépenses budgétaires passent de 1.498,4 milliards en 2022 à 1.554,7 milliards

FCFA en 2023, soit une progression de 3,8%. Selon les sources officielles, le solde budgétaire est déficitaire de 367,5 milliards de FCFA, représentant 6,6% du PIB contre un déficit de 8,4% du PIB en 2022. Les ressources de trésorerie, quant à elles, enregistrent une baisse de 4,5%, passant de 802,4 en 2022 à 766,2 milliards de FCFA en 2023 au moment où les charges de trésorerie connaissent une hausse de 6,6% en 2023. Il faut souligner qu'à fin septembre 2022, l'OTR a collecté 646 milliards FCFA de taxes et impôts, soit un taux de réalisation de 79%.

Avènement d'une navigation verte

L'industrie maritime africaine doit se préparer

Selon le ministre en charge de l'Economie Maritime, de la Pêche et de la Protection Côtière, Kokou Edem Tengue, l'Organisation Maritime Internationale (OMI) a fixé à l'horizon 2050, des objectifs ambitieux qui posent la nécessité d'investissements dans les infrastructures d'hydrogène à terre.

● Bernard AFAWOUBO



L'évolution vers une navigation verte nécessite de nouveaux carburants, de nouvelles technologies et de nouveaux « modus operandi ». A ce jour, plusieurs options sont sur la table mais l'hésitation de nombreux armateurs à en choisir une est perceptible. Dans une interview accordée à Maritimafrica Mag, le ministre de l'Economie Maritime, de la Pêche et de la Protection Côtière, Kokou Edem Tengue souligne que le Gaz Naturel Liquéfié (GNL) présente une option intermédiaire avec des émissions inférieures à celles du mazout et à cet effet les navires « bicarburant » offrent une option intéressante. « Le choix de cette option bicarburant GNL/hydrogène présente de nombreux avantages pour les armateurs aujourd'hui et demain. Cela signifie qu'ils peuvent investir dans de nouveaux navires avec la certitude qu'ils respecteront les normes de l'Organisation Maritime Internationale pour 2050 sans dépendre d'investissements dans des infrastructures d'hydrogène à terre et ne nécessitant que des installations de soutage de GNL existantes. Les moteurs sont directement alimentés à l'hydrogène et au GNL, avec des pourcentages croissants d'hydrogène utilisés au fil du temps pour maintenir la cote CII (indicateur d'intensité carbone)

du navire » a-t-il indiqué. A l'en croire, la digitalisation est également une piste à mesure que les navires se digitalisent. Il sera facile de comprendre de mieux en mieux les performances de la flotte en matière d'émission, l'impact des mesures prises pour réduire les émissions, les meilleures pratiques pour optimiser l'efficacité énergétique, ce qui facilitera les décisions d'investissement. « À l'avenir, des données fiables seront nécessaires pour suivre l'efficacité énergétique et réduire les émissions » a précisé Kokou Edem Tengue. Parlant des meilleures initiatives pour la réduction des émissions de dioxyde de carbone (CO₂) dans le secteur maritime, le ministre en charge de l'Economie Maritime, de la Pêche et de la Protection Côtière a indiqué qu'il ne peut prédire ici et maintenant les carburants ou les technologies qui deviendront les options gagnantes pour l'avenir. Selon le ministre, l'hydrogène jouera très certainement un rôle de vecteur énergétique et pourrait même ouvrir de nouvelles opportunités aux armateurs devant transporter de l'hydrogène ou de l'ammoniac. « Nous devons nous préparer dès maintenant si nous voulons atteindre les objectifs à l'avenir, mais c'est un processus de transformation évolutive et, à mesure que

nous progressons, nous devons nous assurer que les solutions sont à la fois pratiques et durables » a déclaré Edem Tengue. Et de préciser que « Certaines solutions ne sont pas encore prêtes à être déployées. Par exemple, il n'y a pas d'approvisionnement prêt ou d'infrastructures de soutien pour passer aujourd'hui à l'hydrogène vert ou au soutage d'ammoniac. Cependant, les solutions bicarburant et les biocarburants présentent une excellente opportunité de transition tout en restant sur la bonne voie des objectifs fixés par l'Organisation Maritime Internationale pour 2030 et 2050 ». « Les piles à combustible, qui fonctionnent au méthanol ou à l'hydrogène feront probablement également partie des futures conceptions de navires. De plus, et au-delà du transport maritime, la technologie de capture du carbone sera nécessaire si nous voulons atteindre les objectifs de changement climatique dans leur ensemble » a laissé entendre le ministre Edem Tengue. En ce qui concerne l'avènement d'une navigation verte, l'Afrique doit s'y préparer puisqu'elle est la seule zone du monde à ne pas disposer de zones de contrôle des émissions. « Elle doit remédier à cela pour pouvoir suivre l'application des normes

de l'Organisation Maritime Internationale dans ses ports » a martelé Kokou Edem Tengue, ministre de l'Economie Maritime, de la Pêche et de la Protection Côtière. Selon le ministre, l'Afrique est le continent qui va connaître la plus grande croissance

en matière de transport maritime à mesure que se fera son intégration dans le commerce mondial. En témoigne les multiples projets d'infrastructures portuaires que soit à Lekki au Nigeria, au port d'Abidjan, au port de Dakar, le port en eau profonde de Kribi

au Cameroun, ou encore le port de Lomé qui demeure le plus grand port à conteneurs de l'Afrique subsaharienne. Elle a donc une responsabilité dans le développement d'une navigation verte qui sera une demande croissante à l'avenir.

Shelter-Afrique

Thierno-Habib Hann a pris fonction

Nommé en août de l'an dernier, Thierno-Habib Hann a officiellement pris fonction le 11 janvier 2023, au poste du nouveau Directeur général de Shelter-Afrique. Il succède à Kingsley Muwowo, qui a assuré l'intérim à la suite du changement de direction.

● Eyram AKAKPO

Le nouveau directeur a rejoint Shelter-Afrique après avoir travaillé pour la Société financière internationale (SFI), où il était responsable du financement du logement pour l'Asie/Pacifique, basé à Bangkok, en Thaïlande. Il possède une vaste expérience internationale de plus de 20 ans dans le domaine du financement du logement, des marchés de capitaux, de la banque d'investissement et du financement structuré. Il apporte une riche expérience de direction dans le domaine du développement et de l'investissement, une connaissance approfondie du paysage immobilier et un solide bilan de réalisations. « Je suis heureux et honoré de prendre le nouveau rôle à Shelter-Afrique ; je voudrais étendre mon appréciation aux actionnaires et au Conseil d'administration pour leur confiance en moi. Je voudrais remercier le personnel, les partenaires et les parties prenantes pour leur accueil chaleureux et leur engagement envers le mandat de Shelter-Afrique. Je suis également reconnaissant à mes anciens collègues de la SFI et de la Banque Mondiale. L'institution et le titre ont peut-être changé, mais je crois que nous

partageons tous un engagement et un objectif communs de développement de notre monde et je me réjouis de collaborer avec eux. », a déclaré Thierno-Habib Hann. « Le logement est critique au développement de n'importe quelle nation, et le mandat de Shelter-Afrique est unique et important, particulièrement comme beaucoup de pays africains font face à un tournant significatif dans leur programme de logement. Nous voulons faire partie de ce tournant. C'est un honneur de diriger cette équipe, et ensemble, nous travaillerons à la mobilisation des ressources nationales pour améliorer les conditions de vie des populations locales et réaliser le mandat de Shelter-Afrique », a ajouté le nouveau directeur. Une carrière illustre Thierno-Habib Hann a débuté sa carrière au sein de la société de conseil Arthur Andersen, LLC en tant que consultant principal dans le domaine des services financiers et des marchés de capitaux à New York. Il a travaillé chez JPMorgan Chase et Goldman Sachs en tant que directeur et vice-président, respectivement, et a dirigé des équipes d'investissement émettant des titres adossés à des

créances hypothécaires (RMBS/CMO) et des dérivés de crédit (CDS) dans ces organisations. Il a également travaillé au sein du Groupe de la Banque Mondiale en tant que directeur du programme de développement du secteur privé en Guinée, responsable de la conception et de la mise en œuvre du programme d'amélioration du climat des affaires tout en développant un pipeline d'investissements bancables et des projets de conseil au gouvernement dans des secteurs stratégiques de l'économie. Hann est titulaire d'une maîtrise en finance et investissements de l'université de Zicklin School of Business, Bernard Baruch, City de New York ; d'une maîtrise en comptabilité et finance (M.S.T.C.F) et d'une licence en gestion et économie appliquée (GEA), de l'université Paris IX Dauphine, avec mention. Originaire de Guinée (Conakry), Habib est le cofondateur d'«Angel Africa», un groupe de réflexion panafricain créé pour assurer la prospérité économique du continent en développant et en encourageant les idées technologiques innovantes, les investisseurs et les partenariats commerciaux.



COMMUNIQUÉ

La Direction Générale du Groupe SUNU
a la profonde douleur d'annoncer le décès de M. Pathé DIONE,
Fondateur et Président du Groupe SUNU.



Décès survenu le jeudi 12 janvier 2023 dans sa 81^e année.

M. Pathé DIONE était un éminent acteur du secteur des services financiers, qui a consacré toute sa vie à contribuer au développement de l'Afrique par les africains et pour les africains. En créant le Groupe SUNU en 1998, il a prôné pendant 24 ans les valeurs de respect, de probité et d'excellence qui fondent l'identité du Groupe SUNU puis en a confié les rênes au Directeur Général et aux deux Directeurs Généraux Délégués.

Nos sincères condoléances à sa famille, ses amis, ses milliers de collaborateurs, aux dirigeants et autorités étatiques, aux partenaires et directeurs d'organismes, d'associations et de sociétés du secteur financier en Afrique et aux fidèles clients.

Le programme des obsèques sera communiqué ultérieurement.

Que son âme repose en paix et que son œuvre demeure.

Remerciements et Annonces

Les familles **SABNANI, DARYANANI** du Togo et à l'étranger, le personnel des sociétés **WHITE WAY** et **VOLTIC**, très touchés par les nombreuses marques de sympathies et d'affections que vous leurs avez témoignées de diverses manières lors du décès et de l'incinération de leur vénéré regretté :

Kumar B. SABNANI

Directeur Général des sociétés WHITE WAY et VOLTIC

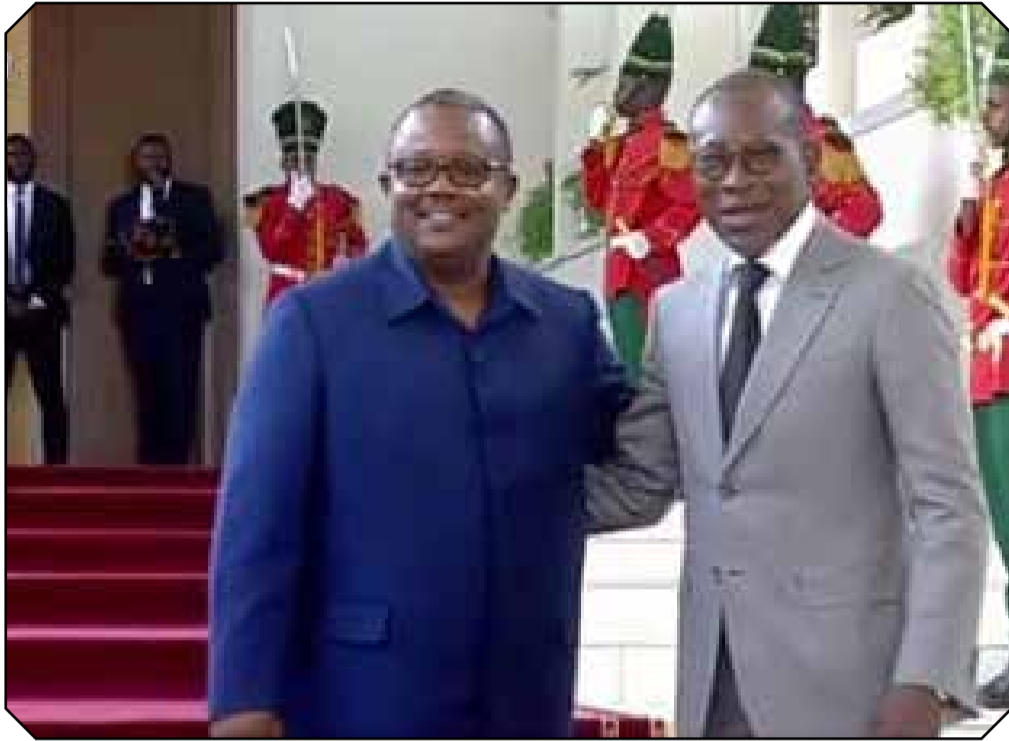
Survenu le 07 Janvier 2023 à Lomé

Vous renouvellent leurs sincères remerciements et vous prient d'assister ou de vous unir d'intentions à la messe pour le repos de son âme qui sera dite le Samedi 14 Janvier 2023 à 11 heures à la Paroisse Saint Antoine de Padoue de Hanoukopé (Franciscains).

Visite de travail au Bénin

Talon et Sissoco Embalo échangent sur les enjeux de développement de la CEDEAO

Le président en exercice de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, (CEDEAO), son excellence Umaro Sissoco Embalo était en visite de travail au Bénin ce mercredi 11 janvier 2023.



Il a échangé avec le président du Bénin, Patrice Talon sur des questions de sécurité et de développement de la sous-région. Au terme de l'audience avec le président Béninois, le président en exercice de la CEDEAO

confie : « On a échangé avec le président sur des sujets concernant notre espace commun, la CEDEAO, notre famille ouest africaine dans le domaine de la sécurité. La question de la sécurité, ce n'est pas

seulement au Burkina-Faso, au Mali ou les autres pays, c'est toute l'Afrique de l'Ouest qui est concernée et on a beaucoup échangé sur cela. Le président a donné son point de vue et apporté des contribu-

tions quant aux solutions et je le félicite pour cela. Le Bénin est un pays qui pèse beaucoup dans notre famille, la CEDEAO. Je suis venu également faire part au président de mes échanges avec les autres chefs d'Etat de la sous-région, le président de la transition du Burkina-Faso ». C'est là la déclaration du président en exercice de la CEDEAO au terme de son tête-à-tête avec le président Patrice Talon. Cette visite qui intervient au lendemain des élections législatives a été l'occasion pour le président en exercice de la Cedeao de féliciter le Bénin pour le bon déroulement du scrutin. « Félicitations pour les élections qui se sont déroulées dans la paix et la stabilité », a déclaré

Umamo Sissoco Embalo. Selon le président Patrice Talon, entre autres sujets qui ont préoccupé le président en exercice de la CEDEAO, figurent « la stratégie que la CEDEAO est en train de développer pour faire face au problème d'insécurité que nous connaissons puis un autre sujet qui le préoccupe, c'est notre développement commun. Parce que le monde va mal, nos pays africains ne sont pas exception aux difficultés que connaît le monde mais nous avons à prendre nos responsabilités pour trouver des solutions internes pour passer ce cap difficile et renouer effectivement avec le développement. Ce sont sur ces deux sujet-là que nous avons échangé ». La situation politique au Bé-

nin a également retenu l'attention du président en exercice de la CEDEAO qui a félicité le gouvernement et tout le peuple béninois, selon le président béninois Patrice Talon. Pour finir, le chef de l'Etat du Bénin a rassuré le président de la CEDEAO de ce que, le Bénin ne manquera pas de jouer sa partition dans l'espace communautaire aussi bien pour le renforcement de la démocratie, des libertés et la bonne gouvernance, pour la sécurité commune et la lutte contre le terrorisme. Le président Umamo Sissoco Embalo a dit toute sa fierté de discuter avec le chef de l'Etat Patrice Talon sur les défis de développement de l'Afrique de l'Ouest.

2023, consacrée, année de la Jeunesse

L'APBEF-CI marque sa volonté d'accompagner la volonté politique du Chef de l'Etat.

A l'occasion de son message à la Nation le 31 décembre dernier, le Président de la République, SEM Alassane OUARTARA a décidé de consacrer l'année 2023, année de la Jeunesse, marquant du coup sa ferme volonté de mettre en œuvre plusieurs mécanisme d'encadrement, de formation et de soutiens multiformes afin de promouvoir de manière significative l'épanouissement et l'employabilité des jeunes.



L'APBEF-CI, l'Association des Banques et Etablissements Financiers de Côte d'Ivoire veut saisir la balle au bond.

Profitant en effet d'une audience à elle accordée par le Ministre de l'Economie et des Finances, M. Adama COULIBALY

ce vendredi 6 janvier à son Cabinet, une délégation de l'APBEF conduite par son président M. Jérôme EHUI

a tenu à exprimer sa volonté d'accompagner cette volonté politique du Chef de l'Etat. « ...Nous savons ce qui est attendu des banques au niveau du plan de développement pour cette année 2023, nous et l'ensemble du système bancaire sommes prêts et sommes à votre disposition pour jouer notre partition » a déclaré M. Jérôme EHUI, Président de l'APBEF-CI, et par ailleurs, Directeur général de Versus Bank. Il a également remercié le ministre pour sa disponibilité et sa constante sollicitude dans l'accompagnement de la faitière et a profité de l'occasion de la nouvelle année pour lui présenter, en son nom et au nom de l'association qu'il di-

rige, les vœux de santé de paix et de prospérité. « Nous avons tenu à vous rencontrer ce matin pour vous présenter nos vœux de nouvel an, à vous et vos collaborateurs, et surtout vous remercier pour l'accompagnement dont nous bénéficions depuis notre installation en janvier 2022. Votre soutien ne nous a jamais fait défaut et il était bon pour nous de vous traduire, de vive voix, notre disponibilité à vous accompagner, à accompagner le Président de la République. » a confié le président de l'APBEF à son hôte. En retour des vœux reçus, le Ministre Adama Coulibaly, s'est dit satisfait du travail abattu par l'APBEF et a également souhaité que l'an-

née 2023 soit bien meilleure à tous égards que la précédente. Il a aussi rappelé que des défis existent toujours et qu'il va falloir redoubler d'efforts pour les relever. « Le secteur privé est essentiel dans notre politique de développement. Il représente 75 % du PND. C'est pourquoi il est de notre ressort de créer les conditions pour lui permettre de contribuer à la hauteur des attentes du gouvernement. Cela, nous allons le faire ensemble et sachez que je reste disponible et à l'écoute pour toutes vos préoccupations. » a-rassuré le ministre Adama Coulibaly.

Sercom

MEF

Communiqué du Conseil des Ministres



1. Le conseil des ministres s'est réuni ce mercredi 11 janvier 2023 sous la présidence de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République.
2. A l'entame de cette première réunion du conseil des ministres de l'année 2023, Madame le Premier ministre a pris la parole pour présenter les vœux du gouvernement à Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République.
3. Elle lui a notamment exprimé les admirations et la fierté des membres du gouvernement pour sa médiation qui a permis le dénouement heureux de la crise entre les Républiques soeurs du Mali et de la Côte d'Ivoire. Elle a réitéré l'engagement des ministres à redoubler d'efforts en s'inspirant du leadership efficace du Chef de l'Etat.
4. Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République, a remercié les membres du gouvernement et les a invités à maintenir la vigilance et la mobilisation au service du bien-être des populations togolaises. Il a salué les progrès de notre pays malgré un contexte complexe et a indiqué que ces avancées devraient renforcer le sens des responsabilités et l'engagement de tout un chacun.
5. Le conseil a ensuite examiné un (01) avant-projet de loi, deux (02) projets de décret et écouté six (06) communications.

I. Au titre de l'avant-projet de loi,

6. Le conseil a examiné et adopté l'avant-projet de loi relatif au développement de l'écosystème d'innovation au Togo.
7. Le gouvernement s'est engagé dans un processus de modernisation de l'économie togolaise qui a pour objectif le développement des activités numériques du secteur public et du secteur privé au bénéfice des citoyens et des entreprises.
8. C'est dans cette dynamique que s'inscrit cet avant-projet de loi qui vise à promouvoir l'écosystème d'innovation au Togo, en instaurant un mécanisme de labellisation des start-ups et entreprises au regard des critères objectifs basés sur la créativité, l'innovation, la création d'une forte valeur ajoutée, ainsi que le potentiel de croissance.
9. Son adoption permettra d'offrir un régime fiscal et douanier incitatif ainsi que des mesures favorables à l'émergence des start-ups technologiques de droit togolais dans le but de faciliter la création d'emplois.

II. Au titre des projets de décret,

10. Le conseil a examiné et adopté un projet de décret fixant le taux, l'assiette, les modalités de recouvrement et d'affectation de la redevance de régulation du système des contrats de partenariat public-privé.
11. La redevance de régulation du système des contrats de partenariat public-privé contribue à financer le bon fonctionnement du système des contrats de partenariat public-privé. Le taux de cette redevance est fixé à zéro virgule deux pour cent (0,2%) du chiffre d'affaires annuel hors taxes réalisé par le titulaire de tout contrat de partenariat public-privé. L'adoption de ce décret s'inscrit dans la poursuite des actions menées en faveur de l'amélioration du système de la commande publique.
12. Le conseil a examiné et adopté un projet de décret portant fixation du taux de l'intérêt légal au Togo au titre de l'année civile 2023.
13. Conformément à la réglementation en vigueur en la matière, la direction nationale de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest pour le Togo a communiqué au ministre de l'économie et des finances le taux d'intérêt légal pour l'année 2023 qui est fixé à 4,2205%.
14. Ce décret vient consacrer le taux ainsi fixé.

III. Au titre des communications

15. Le conseil a écouté une première communication relative au déroulement de l'Africa financial industry summit (AFIS); présentée par le ministre de l'économie et des finances.
16. La première édition en présentiel de l'Africa financial industry summit (AFIS) s'est tenue à Lomé les 28 et 29 novembre 2022. Elle est venue renforcer le rayonnement de notre pays en tant que hub financier et logistique et centre d'accueil des grands événements.
17. La réussite de cet événement qui a regroupé plus de 1000 participants venus de plus de 54 pays est un résultat des actions menées pour renforcer l'attractivité de notre

pays, sous le haut leadership de Son Excellence Monsieur le Président de la République.
18. Le conseil a adressé ses remerciements aux partenaires et félicité les acteurs pour la bonne tenue de l'évènement. Il a instruit pour que les leçons tirées des défis logistiques et de la qualité de service soient prises en compte et que des propositions idoines soient faites en vue de positionner Lomé comme un lieu d'accueil des grandes rencontres internationales.

19. Le conseil a écouté une deuxième communication relative à l'étude d'impact des véhicules lourds sur les infrastructures routières; présentée par le ministre des travaux publics.
20. Il ressort de cette étude que les axes routiers connaissent des dégradations précoces liées aux surcharges des camions transporteurs des marchandises qui desservent toutes les régions du territoire national et d'autres pays de la sous-région.
21. Tenant compte de cette situation, des actions seront menées afin de renforcer les dispositifs de contrôle, de continuer l'application des mesures incitatives fiscales et douanières pour le renouvellement du parc de camion et d'aménager davantage des espaces de parking et de repos des poids lourds le long des différents axes routiers.
22. Le conseil a écouté une troisième communication relative à la lutte contre la consommation de la drogue et des stupéfiants au sein de la jeunesse au Togo; présentée par le ministre du développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes.
23. La présente communication a permis de montrer la nécessité d'initier une réflexion concertée avec les acteurs de la société civile et tous les autres acteurs institutionnels déjà engagés sur ce front pour définir une stratégie destinée à empêcher l'accès des jeunes aux substances toxiques et nocives au Togo.
24. Cette stratégie visera à prévenir les comportements addictifs chez les jeunes, à diminuer significativement la prévalence de la consommation de drogues et de stupéfiants en milieu scolaire et extrascolaire, et réduire les dommages sociaux et sanitaires qu'entraînent la consommation et le commerce de drogues illicites.
25. Le conseil a écouté une quatrième communication relative au programme pluriannuel de renforcement des capacités des fonctionnaires de l'administration territoriale à travers des voyages d'études; présentée par le ministre d'Etat, ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires.
26. Ce programme s'inscrit dans la continuité de l'approfondissement du processus de décentralisation et de la performance des collectivités territoriales de notre pays, conformément à l'axe 3 de la feuille de route gouvernementale 2020-2025. Il permettra de répondre efficacement aux besoins de décentralisation, notamment en matière d'organisation du contrôle de légalité et d'appui-conseil aux collectivités territoriales, et prendra la forme de visites d'observation au sein des services préfectoraux français, dans une logique d'échange entre pairs.
27. Le conseil a écouté une cinquième communication relative à la campagne nationale d'information et de sensibilisation sur la déclaration des biens et avoirs; présentée par le ministre des droits de l'homme, de la formation à la citoyenneté, des relations avec les institutions de la République.
28. Depuis plusieurs années, le Togo s'est engagé dans un processus de mise en oeuvre des mesures pertinentes pour renforcer la bonne gouvernance administrative et économique. C'est dans cette dynamique que s'inscrit la campagne d'information et de sensibilisation à l'attention des assujettis et des populations sur la déclaration des biens et avoirs.
29. Cette campagne permettra également de renforcer la confiance et le soutien des populations vis-à-vis du processus et de créer les conditions d'une bonne collaboration entre l'Administration et les administrés.
30. Le conseil a écouté une dernière communication sur le bilan de la mise en oeuvre du programme WEZOU; présentée par le ministre délégué, chargé de l'accès universel aux soins.
31. La présente communication vise à faire un bilan de la mise en oeuvre du programme « WEZOU » sur la période d'août 2021 à décembre 2022. Selon ce rapport, le programme connaît une mise en oeuvre satisfaisante démontrant ainsi une adhésion des populations et des acteurs du secteur médical.
32. Ainsi, le programme a enrôlé près de 290.000 femmes. 1.316.113 prestations ont été effectuées dont 281.796 consultations prénatales et 148.275 accouchements. Ceci pour un montant total de près de 2,1 milliards de FCFA.
33. Le conseil s'est réjoui de cette avancée en matière de protection sociale et a encouragé les acteurs à oeuvrer pour capitaliser sur les bonnes pratiques et identifier les axes d'amélioration dans la perspective de la généralisation de l'assurance maladie universelle.

IV. Au titre des divers,

34. Le ministre chargé de l'agriculture a rendu compte au conseil de la tenue du 12 au 14 janvier 2023 à Dapaong du Forum des producteurs agricoles du Togo. Ce forum régional vise à échanger avec les acteurs sur les ambitions de notre pays en matière agricole et en particulier sur les projets contenus dans la feuille de route gouvernementale.
35. Annoncé par le Chef de l'Etat dans son discours du 31 décembre 2022, le FOPAT se tiendra dans les cinq régions et devrait regrouper dans chaque région 400 participants dont 300 producteurs agricoles.

Fait à Lomé, le 11 janvier 2023

Le Conseil des Ministres

Continuons d'avancer en 2023



En 2022,
nous avons avancé à vos côtés.
En 2023, nous irons, ensemble,
encore plus loin.
Quels que soient les projets ou les
défis qui vous attendent...

**Une chose est sûre : nous serons
encore à vos côtés pour vous aider
à avancer, toujours plus loin.
Bonne année 2023**

L'équipe TOGOCOM

togocom.tg   

Avancer. Pour vous. Pour tous.



Togocom